

Analyse des réponses au questionnaire électoral 2026

octobre 2026



RCCQ

Regroupement
des cuisines collectives
du Québec

Résumé exécutif

Dans le cadre de la campagne électorale provinciale québécoise de 2026, le Regroupement des Cuisines Collectives du Québec (RCCQ) a transmis un questionnaire aux dirigeant-es des partis et équipes politiques en lice afin de mieux connaître leurs positions à l'égard du rôle des cuisines collectives du Québec et du Droit à l'Alimentation.

Au total, six formations ou équipes politiques ont répondu à cete démarche. Malgré des approches et des priorités qui leur sont propres, l'ensemble des répondants reconnaissent l'importance des cuisines collectives comme levier de lute contre l'insécurité alimentaire.

Le présent document rassemble et synthétise les réponses reçues. Il vise à offrir aux membres du RCCQ un aperçu neutre et factuel des engagements, orientations et propositions exprimés par les différentes formations politiques sur les enjeux qui concernent directement le mouvement des cuisines collectives

du Québec.

Méthodologie

L'analyse porte sur les réponses transmises par :

- Équipe Christine Fréchete (CAQ)
- Démocratie Directe (DD)
- Équipe autonomiste (EA)
- Parti libéral du Québec (PLQ)
- Parti marxiste-léniniste du Québec (PMLQ)
- Parti vert du Québec (PVQ)

Les positions ont été examinées à la lumière des cinq revendications du RCCQ :

1. Rehaussement de 11,5 M\$ du financement des cuisines collectives
2. Reconnaissance des cuisines collectives comme mesure de **prévention en santé**
3. Adoption d'une **loi-cadre sur le droit à l'alimentation**
4. Mise en place d'une **gouvernance interministérielle**
5. Renforcement du **financement à la mission** des organismes communautaires

Tableau comparatif des positions :

Enjeu	CAQ	DD	EA	PLQ	PMLQ	PVQ
Rehaussement de 11,5 M \$	Aucun engagement précis	Appui partiel	Réserves	Ouvert, sans engagement chiffré	Oui	Oui intégralement
Prévention en santé	Non précisé	Oui	Appui partiel	Oui	Oui	Oui
Loi-cadre sur le droit à l'alimentation	Non précisé	Appui	Oui	Ouvert à la réflexion	Oui	Déposer une loi
Gouvernance interministérielle	Non précisé	Oui	Réserve	Non précisé	Oui	Oui
Financement à la mission	Appui général aux organismes	Oui	Favorise l'autonomie	Oui, en principe	Oui	Oui

Synthèse réalisée à partir des réponses reçues par le RCCQ en date du 30 septembre 2026

ANNEXE A • LES RÉPONSES

Partis	Pages
Équipe Christine Fréchete (CAQ)	p. 1 à 2
Démocratie Directe (DD)	p. 3 à 5
Équipe autonomiste (EA)	p. 6 à 8
Parti libéral du Québec (PLQ)	p. 9 à 10
Parti marxiste-léniniste du Québec (PMLQ)	p. 11 à 13
Parti vert du Québec (PVQ)	p. 14 à 16

Par courriel

Québec, le 24 septembre 2026

Monsieur Julien Baranger,
Coordonnateur général,
Regroupement des Cuisines Collectives du Québec

Objet : Réponse aux questions soumises en vue de l'élection du 5 octobre 2026

Monsieur Baranger,

Nous vous remercions de nous avoir soumis les questions préparées par votre équipe. Le coût de la vie a toujours été une priorité de la Coalition et nous vous remercions donc de nous offrir l'occasion de partager notre position à ce sujet.

Tout d'abord, nous tenons à souligner le travail accompli par les Cuisines Collectives afin de lutter contre l'insécurité alimentaire et le droit à l'alimentation. Alors que le coût de la vie a drastiquement augmenté en raison des derniers développements économiques, votre travail contribue au bien-être de milliers de Québécois.

D'ailleurs, la Coalition a posé de nombreux gestes afin de soutenir les organismes communautaires ainsi que leurs missions et mis fin à plus de 15 ans de désinvestissement.

L'enveloppe annuelle du Programme de soutien aux organismes communautaires (PSOC) s'élève à plus de 1,2 milliard de dollars par année. Cela représente une augmentation depuis 2019 de 50% et ce sont plus de 3 400 organismes communautaires qui peuvent bénéficier de ce financement.

Cela comprend un rehaussement de 100 M\$ sur 5 ans au budget 2026-2027 pour les organismes communautaires réitérant encore une fois notre engagement.

Le soutien gouvernemental en action communautaire atteint désormais 2,2 milliards de dollars par an. Des mesures concrètes ont été mises en place pour réduire la bureaucratie et alléger la reddition de comptes.

Le Plan d'action gouvernemental en matière d'action communautaire 2022-2027 (PAGAC) a confirmé l'importance d'un financement stable, prépondérant et récurrent du soutien à la mission globale. Les travaux sur le prochain plan sont déjà amorcés, et nous nous engageons à accélérer les travaux du PAGAC pour arriver à un nouveau plan rapidement après notre élection si les québécois décident de nous accorder leur

confiance. Nous rencontrerons les acteurs du milieu dans les 100 premiers jours du mandat afin de trouver des solutions pérennes.

De plus, notre Coalition a agi pour renforcer la sécurité alimentaire partout au Québec et soutenir les Québécoises et les Québécois les plus vulnérables dans un contexte économique exigeant. Notre gouvernement a été le premier à consacrer un axe complet à la sécurité alimentaire dans un Plan de lutte contre la pauvreté, avec 141 M\$ additionnels jusqu'en 2029.

Depuis 2018, notre Coalition agit donc concrètement pour renforcer la sécurité alimentaire et soutenir les Québécoises et les Québécois les plus vulnérables dans un contexte économique exigeant.

Nous souhaitons continuer de travailler en collaboration avec les organismes afin de respecter et d'accroître leur autonomie, comme nous l'avons fait à ce jour. Notre Coalition est un partenaire du milieu communautaire. Nous continuons de travailler avec le milieu pour répondre aux besoins du milieu et de l'ensemble de la population québécoise.

En ce sens, les enjeux soulevés et les questions soumises par le Regroupement des Cuisines collectives alimenteront notre réflexion sur les meilleures manières de protéger la sécurité alimentaire des Québécois.

Nous demeurons ouverts à collaborer avec l'ensemble des acteurs du milieu, y compris votre organisation, et notre équipe reste disponible pour approfondir ces échanges au cours du prochain mandat. Nous tenons à vous remercier de votre contribution au débat public.

Veillez agréer, Monsieur Baranger, l'expression de nos sentiments distingués.

Équipe Christine Fréchette



Questions aux candidat-es des élections provinciales du 5 octobre 2026

Le **Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ)** soutient et représente plus de 1300 groupes de cuisines collectives à travers le Québec. Fondé en 1990, il regroupe une centaine d'organismes de cuisines collectives et agit selon les principes de l'éducation populaire et de l'action collective.

Les cuisines collectives ne sont pas une forme d'aide alimentaire d'urgence. Ce sont des lieux d'apprentissage et d'autonomie où des citoyennes et des citoyens reprennent du pouvoir sur leur alimentation. L'an dernier, le réseau a cuisiné près de 700 000 portions, à un coût moyen de 1,95\$ la portion. Aucune autre intervention publique en sécurité alimentaire n'atteint ce rendement. Les cuisines collectives, en tant qu'innovation québécoise reconnue, offrent une **réponse à plus long terme**, centrée sur l'autonomie, la prévention et le renforcement du pouvoir d'agir des personnes.

Au Québec, 1,3 million de personnes vivent en situation d'insécurité alimentaire. Ces personnes deviennent des utilisateurs à coût élevé du réseau de la santé. Chaque dollar investi dans les cuisines collectives prévient des coûts de santé futurs. Le financement du réseau relève donc autant de la prévention en santé que de la solidarité sociale.

Le Sommet national sur le droit à l'alimentation

Du 14 au 16 avril 2026, le RCCQ a tenu à Sherbrooke le premier Sommet national sur le droit à l'alimentation. Quatre cents personnes y ont participé, issues des milieux agricole, communautaire, universitaire, municipal et institutionnel. Le rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, Michael Fakhri, y a pris la parole.

Le Sommet a été précédé de huit pré-sommets réunissant plus de 300 personnes et 140 organisations. Il en est ressorti une convergence intersectorielle rare : l'Union des producteurs agricoles, l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels, Équiterre, Centraide, la Fondation Chagnon, des municipalités et des dizaines de tables de concertation régionales y étaient représentés.

Cette convergence porte une demande unique : que le Québec adopte une loi-cadre sur le droit à l'alimentation. Le droit à l'alimentation est reconnu par des traités internationaux que le Canada et le Québec ont ratifiés. Aucun cadre législatif québécois n'en assure l'application. Le Brésil, la France, l'Écosse et le canton de Genève ont légiféré ou amorcé une démarche en ce sens. Sherbrooke est devenue en 2025 la première ville québécoise à reconnaître explicitement ce droit dans une charte.

Ce que nous vous demandons :

Nous soumettons cinq questions à votre formation politique. Chacune appelle une réponse claire, suivie d'un espace pour la nuancer.

Les réponses reçues seront publiées intégralement, sous forme de tableau comparatif, et transmises aux 1300 groupes membres du RCCQ, à leurs participantes et participants, ainsi qu'aux médias. L'absence de réponse sera signalée telle quelle.

Nous vous prions de faire parvenir vos réponses à info@rccq.org au plus tard le **15 septembre 2026**.

Question 1. Financement des groupes de cuisines collectives

Faute de moyens, 80 % des organismes de cuisines collectives ont dû suspendre des activités au cours de la dernière année. Six organismes sur dix refusent des personnes qui souhaitent participer. Le RCCQ demande un rehaussement de 115 000 \$ par organisme, soit 11,5 M\$ pour l'ensemble du réseau. Cette somme assure l'embauche d'une personne par organisme ainsi que les frais opérationnels.

Vous engagez-vous à inscrire ce rehaussement de 11,5 M\$ au premier budget d'un gouvernement dont votre formation ferait partie?

- ☐ Oui, intégralement
- ☒ Oui, partiellement (précisez le montant)
- ☐ Non
- ☐ Autre

Précisions :

Démocratie Directe appuie un rehaussement substantiel et prévisible du financement des cuisines collectives, mais s'engage partiellement quant au montant exact de 11,5 M\$ dès le premier budget. Cette somme doit être validée avec les organismes, les données régionales, les autres programmes applicables et l'état des finances publiques. Notre objectif est de permettre à chaque organisme de maintenir ses activités, de réduire les refus et de disposer des ressources humaines nécessaires. Le financement devrait être versé principalement à la mission, réparti selon des critères publics et accompagné d'une reddition de comptes proportionnée qui respecte l'autonomie communautaire.

Question 2. Reconnaissance des cuisines collectives comme mesure de prévention en santé

Les cuisines collectives agissent en amont des coûts du système de santé. Le RCCQ demande que le ministère de la Santé et des Services sociaux reconnaisse formellement ce rôle et intègre les cuisines collectives à la prochaine politique gouvernementale de prévention en santé.

Vous engagez-vous à ce que les cuisines collectives soient nommément reconnues dans la prochaine politique gouvernementale de prévention en santé, et à ce que le MSSS contribue à leur financement?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Autre

Précisions :

Oui. Démocratie Directe reconnaît les cuisines collectives comme une mesure de prévention en santé, d'autonomie alimentaire et de développement du pouvoir d'agir. Nous appuyons leur désignation explicite dans la prochaine politique gouvernementale de prévention en santé ainsi qu'une contribution du MSSS à leur financement. Cette reconnaissance doit être coordonnée avec les ministères responsables de l'alimentation et de la solidarité sociale, reposer sur des données publiques et respecter l'autonomie des organismes. Les résultats devraient être évalués sans réduire leur contribution à une simple logique de rendement comptable.

Question 3. Adoption d'une loi-cadre sur le droit à l'alimentation

Une loi-cadre reconnaîtrait le droit à l'alimentation et coordonnerait l'action des ministères concernés. Elle donnerait cohérence aux politiques agricoles, sociales, environnementales et économiques.

Vous engagez-vous à ce que votre formation dépose une loi-cadre sur le droit à l'alimentation, ou en appuie le principe, au cours des douze premiers mois du prochain mandat?

- ☐ Oui, nous déposerons une loi-cadre
- ☒ Oui, nous appuierons une loi-cadre déposée par une autre formation
- ☐ Non
- ☐ Autre

Précisions :

Oui. Démocratie Directe appuiera le principe d'une loi-cadre québécoise sur le droit à l'alimentation déposée au cours des douze premiers mois du mandat. Son contenu devra être élaboré publiquement avec les citoyens, les groupes de cuisines collectives, les producteurs, les municipalités, les spécialistes et les communautés régionales. La loi devrait préciser les responsabilités de l'État, établir des objectifs mesurables, prévoir une reddition de comptes publique et respecter le principe de subsidiarité. Notre appui portera sur un cadre qui transforme ce droit en obligations vérifiables plutôt qu'en déclaration sans mécanisme de suivi.

Question 4. Architecture ministérielle de la loi-cadre

Le droit à l'alimentation traverse les responsabilités de plusieurs ministères de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Confier la loi-cadre à un seul ministère reproduirait le cloisonnement qu'elle vise à corriger. Le RCCQ demande une responsabilité partagée et un mécanisme de coordination interministérielle doté d'un mandat clair.

Vous engagez-vous à ce qu'une loi-cadre québécoise repose sur une responsabilité partagée entre tous les ministères concernés plutôt que sur un seul ministère?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Autre

Précisions :

Oui. Une loi-cadre sur le droit à l'alimentation doit reposer sur une responsabilité partagée entre les ministères concernés et sur un mécanisme permanent de coordination. L'agriculture, la santé, la solidarité sociale, l'environnement, les municipalités et l'économie sont directement liés. Nous appuyons donc un mandat interministériel clair, des responsabilités attribuées, des objectifs communs et un rapport public annuel. Le dispositif devrait aussi intégrer la participation des organismes communautaires, des régions et des citoyens afin d'éviter qu'une coordination administrative centralisée remplace la connaissance du terrain.

Question 5. Financement à la mission des organismes communautaires autonomes

Les organismes de cuisines collectives relèvent du Programme de soutien aux organismes communautaires et d'autres programmes ministériels. Le financement à la mission globale n'a pas suivi l'inflation ni la croissance de la demande.

Vous engagez-vous à indexer annuellement le financement à la mission globale des organismes communautaires autonomes et à en rehausser le montant de base au cours du prochain mandat?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Autre

Précisions :

Oui. Démocratie Directe appuie l'indexation annuelle du financement à la mission globale selon un indice transparent qui reflète réellement les coûts de fonctionnement, ainsi qu'un rehaussement du montant de base au cours du prochain mandat. Le niveau du rattrapage doit être établi à partir des besoins documentés, des écarts régionaux et de la capacité financière de l'État. Le financement à la mission doit demeurer prévisible, pluriannuel et distinct des appels de projets ponctuels. Les mécanismes administratifs devraient être simplifiés afin que les organismes consacrent leurs ressources à leur mission plutôt qu'à une reddition de comptes disproportionnée.

Nous vous remercions de l'attention portée à ces questions.



Questions aux candidat-es des élections provinciales du 5 octobre 2026

Le **Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ)** soutient et représente plus de 1300 groupes de cuisines collectives à travers le Québec. Fondé en 1990, il regroupe une centaine d'organismes de cuisines collectives et agit selon les principes de l'éducation populaire et de l'action collective.

Les cuisines collectives ne sont pas une forme d'aide alimentaire d'urgence. Ce sont des lieux d'apprentissage et d'autonomie où des citoyennes et des citoyens reprennent du pouvoir sur leur alimentation. L'an dernier, le réseau a cuisiné près de 700 000 portions, à un coût moyen de 1,95\$ la portion. Aucune autre intervention publique en sécurité alimentaire n'atteint ce rendement. Les cuisines collectives, en tant qu'innovation québécoise reconnue, offrent une **réponse à plus long terme**, centrée sur l'autonomie, la prévention et le renforcement du pouvoir d'agir des personnes.

Au Québec, 1,3 million de personnes vivent en situation d'insécurité alimentaire. Ces personnes deviennent des utilisateurs à coût élevé du réseau de la santé. Chaque dollar investi dans les cuisines collectives prévient des coûts de santé futurs. Le financement du réseau relève donc autant de la prévention en santé que de la solidarité sociale.

Le Sommet national sur le droit à l'alimentation

Du 14 au 16 avril 2026, le RCCQ a tenu à Sherbrooke le premier Sommet national sur le droit à l'alimentation. Quatre cents personnes y ont participé, issues des milieux agricole, communautaire, universitaire, municipal et institutionnel. Le rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, Michael Fakhri, y a pris la parole.

Le Sommet a été précédé de huit pré-sommets réunissant plus de 300 personnes et 140 organisations. Il en est ressorti une convergence intersectorielle rare : l'Union des producteurs agricoles, l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels, Équiterre, Centraide, la Fondation Chagnon, des municipalités et des dizaines de tables de concertation régionales y étaient représentés.

Cette convergence porte une demande unique : que le Québec adopte une loi-cadre sur le droit à l'alimentation. Le droit à l'alimentation est reconnu par des traités internationaux que le Canada et le Québec ont ratifiés. Aucun cadre législatif québécois n'en assure l'application. Le Brésil, la France, l'Écosse et le canton de Genève ont légiféré ou amorcé une démarche en ce sens. Sherbrooke est devenue en 2025 la première ville québécoise à reconnaître explicitement ce droit dans une charte.

Ce que nous vous demandons :

Nous soumettons cinq questions à votre formation politique. Chacune appelle une réponse claire, suivie d'un espace pour la nuancer.

Les réponses reçues seront publiées intégralement, sous forme de tableau comparatif, et transmises aux 1300 groupes membres du RCCQ, à leurs participantes et participants, ainsi qu'aux médias. L'absence de réponse sera signalée telle quelle.

Nous vous prions de faire parvenir vos réponses à info@rccq.org au plus tard le **15 septembre 2026**.

Question 1. Financement des groupes de cuisines collectives

Faute de moyens, 80 % des organismes de cuisines collectives ont dû suspendre des activités au cours de la dernière année. Six organismes sur dix refusent des personnes qui souhaitent participer. Le RCCQ demande un rehaussement de 115 000 \$ par organisme, soit 11,5 M\$ pour l'ensemble du réseau. Cette somme assure l'embauche d'une personne par organisme ainsi que les frais opérationnels.

Vous engagez-vous à inscrire ce rehaussement de 11,5 M\$ au premier budget d'un gouvernement dont votre formation ferait partie?

- ☐ Oui, intégralement
- ☐ Oui, partiellement (précisez le montant)
- ☒ Non
- ☐ Autre

Précisions :

Équipe autonomiste veut abolir au maximum toutes formes de subventions. Elle considère que si un organisme est jugé essentiel, il doit être reconnu comme un service gouvernemental et cesser d'avoir à quêter chaque année pour son financement. Si un organisme est jugé essentiel, il doit être reconnu comme un service gouvernemental et cesser d'avoir à quêter chaque année pour son financement.

Question 2. Reconnaissance des cuisines collectives comme mesure de prévention en santé

Les cuisines collectives agissent en amont des coûts du système de santé. Le RCCQ demande que le ministère de la Santé et des Services sociaux reconnaisse formellement ce rôle et intègre les cuisines collectives à la prochaine politique gouvernementale de prévention en santé.

Vous engagez-vous à ce que les cuisines collectives soient nommément reconnues dans la prochaine politique gouvernementale de prévention en santé, et à ce que le MSSS contribue à leur financement?

- ☐ Oui
- ☒ Non
- ☐ Autre

Précisions :

Équipe autonomiste reconnaît la pertinence des cuisines collectives mais les relierait davantage au ministère de la Solidarité sociale. Équipe autonomiste reconnaît la pertinence des cuisines collectives mais les relierait davantage au ministère de la Solidarité sociale.

Question 3. Adoption d'une loi-cadre sur le droit à l'alimentation

Une loi-cadre reconnaîtrait le droit à l'alimentation et coordonnerait l'action des ministères concernés. Elle donnerait cohérence aux politiques agricoles, sociales, environnementales et économiques.

Vous engagez-vous à ce que votre formation dépose une loi-cadre sur le droit à l'alimentation, ou en appuie le principe, au cours des douze premiers mois du prochain mandat?

- ☐ Oui, nous déposerons une loi-cadre
- ☐ Oui, nous appuierons une loi-cadre déposée par une autre formation
- ☐ Non
- ☐ Autre

Précisions :

Oui, Équipe autonomiste reconnaît le droit à l'alimentation et consent à légiférer en conséquence.
Oui, Équipe autonomiste reconnaît le droit à l'alimentation et consent à légiférer en conséquence.

Question 4. Architecture ministérielle de la loi-cadre

Le droit à l'alimentation traverse les responsabilités de plusieurs ministères de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Confier la loi-cadre à un seul ministère reproduirait le cloisonnement qu'elle vise à corriger. Le RCCQ demande une responsabilité partagée et un mécanisme de coordination interministérielle doté d'un mandat clair.

Vous engagez-vous à ce qu'une loi-cadre québécoise repose sur une responsabilité partagée entre tous les ministères concernés plutôt que sur un seul ministère?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Autre

Précisions :

Équipe autonomiste désire s'associer avec chacun des ministères et dans le cadre de leur mission, voir la pertinence de chacun des départements. La responsabilité alimentaire serait donc incluse dans ce grand ménage et relèverait probablement du ministère de l'Alimentation, mais le but premier d'Équipe autonomiste est de simplifier au maximum les processus pour que les organismes et les citoyens n'aient qu'une seule porte où s'adresser pour avoir réponse claire et précise au service demandé.

Question 5. Financement à la mission des organismes communautaires autonomes

Les organismes de cuisines collectives relèvent du Programme de soutien aux organismes communautaires et d'autres programmes ministériels. Le financement à la mission globale n'a pas suivi l'inflation ni la croissance de la demande.

Vous engagez-vous à indexer annuellement le financement à la mission globale des organismes communautaires autonomes et à en rehausser le montant de base au cours du prochain mandat?

- ☐ Oui
- ☐ Non
- ☒ Autre

Précisions :

Équipe autonomiste vise l'autonomie maximale de chacun des organismes gérés soit privéement, soit en organismes sans but lucratif, soit en coopératives. Nous visons donc l'autonomie maximale de tout service considéré comme essentiel et encourageons les initiatives d'auto-financement et les réductions d'impôts pour les philanthropes avec la garantie gouvernementale d'un soutien, car Équipe autonomiste se veut une facilitatrice tout en dégageant l'État au maximum, laissant l'autonomie maximale à chacun mais ayant des comptes à rendre à la société qui finance: grand livre public.

Nous vous remercions de l'attention portée à ces questions.



Québec, le 13 septembre 2026

PAR COURRIEL

Monsieur Julien Baranger
Coordonnateur Général
Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ)
info@rccq.org

Objet : Réponse au formulaire

Monsieur,

Nous vous remercions pour votre questionnaire et pour votre contribution au débat public dans le cadre de la campagne électorale de 2026.

Le Parti libéral du Québec reconnaît le rôle essentiel des cuisines collectives au sein du filet social québécois. Enracinées dans leur milieu, elles sont des acteurs de proximité qui contribuent à renforcer l'autonomie des personnes, à briser l'isolement et à soutenir les communautés.

Pour nous, soutenir le milieu communautaire n'est pas une dépense, mais un investissement dans nos communautés, dans la prévention et dans la qualité de vie des Québécoises et des Québécois. Le travail des organismes communautaires contribue à prévenir l'aggravation des difficultés sociales, à soutenir les familles, les jeunes, les aînés et les personnes vulnérables, tout en contribuant à réduire la pression sur les réseaux publics.

*Ainsi, **en réponse aux questions 1 et 5**, nous appuyons le principe d'un financement plus stable, plus prévisible et mieux adapté aux réalités des organismes, notamment par le soutien à la mission globale. Les organismes doivent pouvoir consacrer leurs énergies à leur mission et aux personnes qu'ils accompagnent plutôt qu'à une recherche constante de financement. Les enjeux de main-d'œuvre, de rétention, de conditions de travail, de locaux et d'indexation doivent également être considérés afin d'assurer la pérennité de notre filet social.*

Concernant la question 2, nous reconnaissons que les cuisines collectives peuvent jouer un rôle important en matière de prévention, notamment en favorisant l'autonomie alimentaire et en agissant en amont de certaines difficultés sociales. Dans l'élaboration de la prochaine politique gouvernementale de prévention en santé, un gouvernement libéral souhaitera entendre les acteurs qui interviennent directement sur le terrain. **Les cuisines collectives devront faire partie de cette réflexion.**

885, boul. Saint-Laurent, local 300
Montréal (Québec) H2P 2M9

1150, boul. Wilfrid-Hamel
Québec (Québec) G1M 2S4





*Enfin, **concernant les questions 3 et 4**, nous sommes ouverts à poursuivre la réflexion sur une éventuelle loi-cadre sur le droit à l'alimentation. Si nous formons le prochain gouvernement, nous souhaitons tenir des discussions avec les acteurs concernés afin d'évaluer la meilleure façon de mieux coordonner l'action gouvernementale en matière de sécurité et d'autonomie alimentaires.*

En terminant, nous vous remercions de l'intérêt porté à notre vision. Nous vous invitons à suivre notre campagne électorale sur notre site Web et nos médias sociaux afin de prendre connaissance de nos engagements, qui seront dévoilés à différentes étapes de la campagne.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos plus cordiales salutations.

L'équipe libérale

885, boul. Saint-Laurent, local 300
Montréal (Québec) H2P 2M9



1150, boul. Wilfrid-Hamel
Québec (Québec) G1M 2S4



Questions aux candidat-es des élections provinciales du 5 octobre 2026

Le **Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ)** soutient et représente plus de 1300 groupes de cuisines collectives à travers le Québec. Fondé en 1990, il regroupe une centaine d'organismes de cuisines collectives et agit selon les principes de l'éducation populaire et de l'action collective.

Les cuisines collectives ne sont pas une forme d'aide alimentaire d'urgence. Ce sont des lieux d'apprentissage et d'autonomie où des citoyennes et des citoyens reprennent du pouvoir sur leur alimentation. L'an dernier, le réseau a cuisiné près de 700 000 portions, à un coût moyen de 1,95\$ la portion. Aucune autre intervention publique en sécurité alimentaire n'atteint ce rendement. Les cuisines collectives, en tant qu'innovation québécoise reconnue, offrent une **réponse à plus long terme**, centrée sur l'autonomie, la prévention et le renforcement du pouvoir d'agir des personnes.

Au Québec, 1,3 million de personnes vivent en situation d'insécurité alimentaire. Ces personnes deviennent des utilisateurs à coût élevé du réseau de la santé. Chaque dollar investi dans les cuisines collectives prévient des coûts de santé futurs. Le financement du réseau relève donc autant de la prévention en santé que de la solidarité sociale.

Le Sommet national sur le droit à l'alimentation

Du 14 au 16 avril 2026, le RCCQ a tenu à Sherbrooke le premier Sommet national sur le droit à l'alimentation. Quatre cents personnes y ont participé, issues des milieux agricole, communautaire, universitaire, municipal et institutionnel. Le rapporteur spécial des Nations Unies sur le droit à l'alimentation, Michael Fakhri, y a pris la parole.

Le Sommet a été précédé de huit pré-sommets réunissant plus de 300 personnes et 140 organisations. Il en est ressorti une convergence intersectorielle rare : l'Union des producteurs agricoles, l'Institut sur la nutrition et les aliments fonctionnels, Équiterre, Centraide, la Fondation Chagnon, des municipalités et des dizaines de tables de concertation régionales y étaient représentés.

Cette convergence porte une demande unique : que le Québec adopte une loi-cadre sur le droit à l'alimentation. Le droit à l'alimentation est reconnu par des traités internationaux que le Canada et le Québec ont ratifiés. Aucun cadre législatif québécois n'en assure l'application. Le Brésil, la France, l'Écosse et le canton de Genève ont légiféré ou amorcé une démarche en ce sens. Sherbrooke est devenue en 2025 la première ville québécoise à reconnaître explicitement ce droit dans une charte.

Ce que nous vous demandons :

Nous soumettons cinq questions à votre formation politique. Chacune appelle une réponse claire, suivie d'un espace pour la nuancer.

Les réponses reçues seront publiées intégralement, sous forme de tableau comparatif, et transmises aux 1300 groupes membres du RCCQ, à leurs participantes et participants, ainsi qu'aux médias. L'absence de réponse sera signalée telle quelle.

Nous vous prions de faire parvenir vos réponses à info@rccq.org au plus tard le **15 septembre 2026**.

Question 1. Financement des groupes de cuisines collectives

Faute de moyens, 80 % des organismes de cuisines collectives ont dû suspendre des activités au cours de la dernière année. Six organismes sur dix refusent des personnes qui souhaitent participer. Le RCCQ demande un rehaussement de 115 000 \$ par organisme, soit 11,5 M\$ pour l'ensemble du réseau. Cette somme assure l'embauche d'une personne par organisme ainsi que les frais opérationnels.

Vous engagez-vous à inscrire ce rehaussement de 11,5 M\$ au premier budget d'un gouvernement dont votre formation ferait partie?

- ☒ Oui, intégralement
- ☐ Oui, partiellement (précisez le montant)
- ☐ Non
- ☐ Autre

Précisions :

Le PMLQ soutient qu'une nouvelle direction de l'économie est nécessaire et urgente. Il faut arrêter de payer les riches et investir massivement dans les programmes sociaux. Le but de l'économie est de prendre soin de l'environnement naturel et social et d'assurer de répondre aux besoins croissants du peuple pour se nourrir, se vêtir, se loger, en éducation, en santé, en services sociaux. Sans ce changement fondamental d'orientation, les gouvernements successifs poursuivent le pillage du trésor public pour payer des projets privés et enrichir des "cliques". Le projet Northvolt a englouti à lui seul 510 millions de dollar du trésor public et en plus ce sont 200 millions de dollar de la Caisse de dépôt et de placement du Québec qui ont été

Question 2. Reconnaissance des cuisines collectives comme mesure de prévention en santé

Les cuisines collectives agissent en amont des coûts du système de santé. Le RCCQ demande que le ministère de la Santé et des Services sociaux reconnaisse formellement ce rôle et intègre les cuisines collectives à la prochaine politique gouvernementale de prévention en santé.

Vous engagez-vous à ce que les cuisines collectives soient nommément reconnues dans la prochaine politique gouvernementale de prévention en santé, et à ce que le MSSS contribue à leur financement?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☐ Autre

Précisions :

Le PMLQ appelle au renouveau du processus politique. C'est le peuple devrait gérer les fonds publics et non les partis à l'Assemblée nationale. Le peuple devrait décider du mandat du prochain gouvernement. Pas les partis. De cette façon, le peuple s'assurerait de garantir le financement des cuisines collectives sans condition. C'est une responsabilité sociale. En réalité le MSSS devrait financer et fournir tous les besoins en santé du peuple. Cela signifie répondre aux demandes des travailleurs de la santé qui inclut l'alimentation et leur fournir tout ce dont ils ont besoin. Ce sont eux qui effectuent le travail et prennent soin du peuple. Le MSSS gère l'offensive antisociale, gère les coupures et répond à la commande des gouvernements de payer les riches. Ne faut-il pas porter une attention particulière à l'économie et la richesse qu'elle produit ?

Question 3. Adoption d'une loi-cadre sur le droit à l'alimentation

Une loi-cadre reconnaîtrait le droit à l'alimentation et coordonnerait l'action des ministères concernés. Elle donnerait cohérence aux politiques agricoles, sociales, environnementales et économiques.

Vous engagez-vous à ce que votre formation dépose une loi-cadre sur le droit à l'alimentation, ou en appuie le principe, au cours des douze premiers mois du prochain mandat?

- ☒ Oui, nous déposerons une loi-cadre
- ☐ Oui, nous appuierons une loi-cadre déposée par une autre formation
- ☐ Non
- ☐ Autre

Précisions :

Une vaste enquête est nécessaire afin de faire toute la lumière sur la corruption et la collusion entre les partis cartels du pouvoir et les oligarques qui pillent la richesse du Québec. Une loi-cadre qui reconnaîtrait le droit à l'alimentation, le droit de se loger et d'autres lois-cadre sont aussi nécessaires et cela inclut le pouvoir d'enquête et de poursuites au criminel pour violation des lois-cadre. Une première loi-cadre serait un moratoire sur la dette et une loi-cadre contre les détournements de fond en particulier les détournements de fond du trésor public. Ce pillage de la richesse du Québec soulève beaucoup d'interrogation en l'occurrence sur la source de la dette du Québec. La dette nette du Québec s'élève à 244,7 milliards, à cela s'ajoute les intérêts annuels de 10,2 milliards et des 11,9 milliards d'intérêts du Québec par an pour le service de la dette fédérale. Le gouvernement paie annuellement plus de 8,39 milliards de pour le service de la dette. La création du fond des générations créé en 2006 pour payer la "dette publique" a un solde actuel de 16,6 milliards et le gouvernement du Québec a consacré 2,3 milliards à ce fond en 2025-2026. Assurément, les

Question 4. Architecture ministérielle de la loi-cadre

Le droit à l'alimentation traverse les responsabilités de plusieurs ministères de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, du ministère de la Santé et des Services sociaux et du ministère de l'Emploi et de la Solidarité sociale. Confier la loi-cadre à un seul ministère reproduirait le cloisonnement qu'elle vise à corriger. Le RCCQ demande une responsabilité partagée et un mécanisme de coordination interministérielle doté d'un mandat clair.

Vous engagez-vous à ce qu'une loi-cadre québécoise repose sur une responsabilité partagée entre tous les ministères concernés plutôt que sur un seul ministère?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☒ Autre

Précisions :

Le pouvoir décisionnel du peuple est totalement absent de tout le processus démocratique et de la gouvernance, d'où la nécessité du renouveau démocratique et de s'empouvoirer. Il faut établir des mécanismes de règlement de comptes, que les élus soient redevables, révocables. Le peuple doit pouvoir décider du programme du gouvernement et choisir leurs propres candidats pour le défendre. Le Québec traverse une crise politique et démocratique. Satisfaire les demandes du peuple passe par le contrôle et l'exercice du pouvoir par le peuple et pour le peuple. Le rôle de ces ministères, leur but partagé ou

Question 5. Financement à la mission des organismes communautaires autonomes

Les organismes de cuisines collectives relèvent du Programme de soutien aux organismes communautaires et d'autres programmes ministériels. Le financement à la mission globale n'a pas suivi l'inflation ni la croissance de la demande.

Vous engagez-vous à indexer annuellement le financement à la mission globale des organismes communautaires autonomes et à en rehausser le montant de base au cours du prochain mandat?

- ☒ Oui
- ☐ Non
- ☒ Autre

Précisions :

Cela va de soi et ce n'est pas un choix mais une nécessité.
Samedi le 19 septembre, une importante manifestation se tient à Rigaud pour porter les demandes des agriculteurs, des communautés contre le projet Alto. Ce projet détruira des terres arables et cultivées et la vie des familles et des communautés. Il portera atteinte au territoire du Québec et de l'Ontario. Au coût de plus de 150 milliards, ce projet est en réalité une dette transférée au peuple et un projet contre les besoins et la volonté du peuple, pour enrichir un Consortium
Nous vous remercions de l'attention portée à ces questions.

Re: Questionnaire / RCCQ

De Alex Tyrrell

Date Mar 2026-09-15 21:39

À Julien Baranger

Bonjour voici les réponses du Parti Vert du Québec:

Regroupement des cuisines collectives du Québec (RCCQ)

Question 1. Financement des groupes de cuisines collectives

☒ Oui, intégralement — 11,5 M\$

Précisions :

Le Parti Vert du Québec s'engage à rehausser significativement le financement du réseau des cuisines collectives dès le premier budget d'un gouvernement du Parti Vert.

Les cuisines collectives jouent un rôle important dans la lutte contre l'insécurité alimentaire, mais également dans l'autonomie des personnes, l'éducation populaire, la transmission des connaissances culinaires et la création de liens sociaux.

Cet investissement s'inscrit pleinement dans notre approche du droit à l'alimentation. Notre programme propose une transformation beaucoup plus large du système alimentaire québécois afin de réduire le prix des aliments, soutenir la production locale et garantir à toutes et tous l'accès à une alimentation saine et suffisante. Le montant proposé semble minime considérant l'importance de la mission. Nous nous engageons à la surpasser.

Question 2. Reconnaissance des cuisines collectives comme mesure de prévention en santé

☒ Oui

Précisions :

Le Parti Vert du Québec est favorable à la reconnaissance explicite des cuisines collectives dans la prochaine politique gouvernementale de prévention en santé ainsi qu'à une contribution financière du ministère de la Santé et des Services sociaux.

Notre conception de la santé publique ne se limite pas au traitement de la maladie. L'alimentation, le revenu, le logement, l'environnement et les conditions sociales ont une influence majeure sur la santé.

Notre programme propose notamment de renforcer l'éducation alimentaire, d'améliorer l'accès aux fruits, légumes, légumineuses et aliments locaux et de faire de l'alimentation saine un véritable pilier

de notre politique de prévention.

Les cuisines collectives ont donc leur place dans une approche préventive et communautaire de la santé.

Question 3. Adoption d'une loi-cadre sur le droit à l'alimentation

☒ Oui, nous déposerons une loi-cadre

Précisions :

Il s'agit déjà d'un engagement du programme 2026 du Parti Vert du Québec.

Nous proposons l'adoption d'une loi-cadre québécoise sur le droit à l'alimentation afin de reconnaître formellement ce droit et de donner au gouvernement l'obligation de mettre en place les politiques nécessaires pour le rendre effectif.

Nous proposons également de reconnaître le droit à l'alimentation dans la Charte québécoise.

Pour nous, avoir suffisamment d'argent pour se nourrir convenablement ne devrait pas dépendre uniquement des fluctuations du marché ou de programmes d'aide d'urgence. L'accès à une alimentation suffisante, saine et abordable doit être considéré comme un droit.

Cette loi s'inscrirait dans une transformation plus vaste du système alimentaire, notamment avec la création d'Alimentation Québec, un réseau public d'épiceries visant à réduire considérablement le prix des aliments, le développement d'un réseau public de serres locales et un soutien accru à la production agricole québécoise.

Question 4. Architecture ministérielle de la loi-cadre

☒ Oui

Précisions :

Le Parti Vert du Québec est favorable à une responsabilité partagée entre les ministères concernés et à la mise en place d'un mécanisme permanent de coordination interministérielle.

Le droit à l'alimentation touche simultanément l'agriculture, la santé publique, la lutte contre la pauvreté, l'environnement, l'éducation, le développement régional et l'économie. Il serait donc insuffisant de confier son application à un seul ministère travaillant en vase clos.

La loi-cadre devrait établir des responsabilités précises pour les différents ministères, des objectifs mesurables ainsi qu'un mécanisme permettant de coordonner et d'évaluer l'action gouvernementale.

Nous souhaitons également que les organismes communautaires, les producteurs agricoles, les spécialistes de la santé publique et les personnes directement touchées par l'insécurité alimentaire puissent participer à l'élaboration et au suivi de ces politiques.

Question 5. Financement à la mission des organismes communautaires autonomes

☒ Oui

Précisions :

Le Parti Vert du Québec s'engage à rehausser le financement à la mission des organismes communautaires autonomes et à assurer son indexation annuelle.

Les organismes communautaires ne devraient pas être constamment obligés de fonctionner avec du financement ponctuel, de multiplier les demandes de subventions ou de consacrer une part disproportionnée de leurs ressources à rechercher le financement nécessaire à leur survie.

Nous privilégions un financement public stable, prévisible, adéquat et pluriannuel qui respecte l'autonomie des organismes et leur permet de consacrer davantage de ressources directement à leur mission.

Dans un contexte où le coût de la vie et l'insécurité alimentaire exercent une pression croissante sur les ménages, les organismes communautaires doivent disposer des ressources nécessaires pour répondre aux besoins de la population tout en poursuivant leur travail d'éducation populaire, de prévention et de renforcement de l'autonomie des personnes.

Alex Tyrrell
Parti Vert du Québec